

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 12/07/2016 Version: 1.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Lucas Octane Booster
Code du produit : 10026, 10725, 40026, 40725

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Addition

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lucas Oil Products, Inc
302 North Sheridan Street
92880-2067 Corona, California - USA
T (951) 270-0154 - F (951) 270-1902
GHewgill@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (951) 493-1149 (951) 847-5949 7:00A.M. to 5:00P.M. Monday thru Friday

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4 H332
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336
Danger par aspiration, Catégorie 1 H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%); Distillates (petroleum), hydrotreated light; Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese; Heavy Aromatic Naphtha Solvent; 1,2,4-triméthylbenzène; Naphthalene

Mentions de danger (CLP) :

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P330 - Rincer la bouche
P331 - NE PAS faire vomir
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P391 - Recueillir le produit répandu
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (Note P)	(n° CAS) 64742-48-9 (Numéro CE) 265-150-3 (Numéro index) 649-327-00-6	0 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Distillates (petroleum), hydrotreated light	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2	0 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	(n° CAS) 12108-13-3 (Numéro CE) 235-166-5	0,6 - 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Heavy Aromatic Naphtha Solvent	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,3 - 6	Asp. Tox. 1, H304
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043-00-3	0,01 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Naphthalene	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,01 - 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	0,001 - 0,05	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	(C >= 25) STOT SE 3, H335

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310- P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2)-J23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. May damage lungs if swallowed and aspirated.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, qui risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche. Éliminer toutes les sources d'ignition.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Après la reprise, rincez la zone avec de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

Autres informations : Risque de glissade sur la matière renversée.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydant.

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Chaleur et sources d'ignition	: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun	: Matières incompatibles.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Addition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)		
France	VME (mg/m ³)	0,2 mg/m ³
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	100 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
France	VME (mg/m ³)	100 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	250 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm
Naphthalene (91-20-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
France	VME (mg/m ³)	50 mg/m ³
France	VME (ppm)	10 ppm
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	100 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
France	VME (mg/m ³)	100 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	250 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Mettre en place une ventilation par aspiration localisée dans les systèmes de transfert fermés pour limiter au minimum les expositions.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. gants en caoutchouc nitrile. gants en Néoprène. caoutchouc. EN374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur agréé. En cas d'exposition excessive, utiliser seulement des appareils respiratoires homologués, à purification d'air, ou à adduction d'air opérant en mode de pression positive. EN 140 . EN 136

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée. Empêcher toute fuite ou déversement.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Limpide.

Couleur : Jaune.

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Odeur	: pétrole. Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 76,67 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,863
Masse volumique	: 7,193 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 3 - 6 cSt @ 100 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible. La vapeur peut se propager vers la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbure. dioxyde de manganèse, bioxyde de manganèse. oxydes métalliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Non classé. Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	515,276 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h
Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5610 mg/m ³
Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,28 mg/l/4h

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)	
DL50 orale rat	51,8 mg/kg
DL50 orale	58 mg/kg
DL50 cutanée lapin	140 mg/kg
DL50 voie cutanée	795 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,247 mg/l 1 h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,076 mg/l/4h

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,28 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5000 mg/l/4h

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3415 mg/kg
DI 50 cutanée rat	3440 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	954 ppm

Naphthalene (91-20-3)	
DL50 orale rat	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m ³ 1 hour

mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 4 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	24000 mg/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Lucas Octane Booster	
Viscosité, cinématique	3 - 6 mm ² /s @ 100 °C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1,4 mg/l 48 h

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l 96 h
NOEC chronique poisson	> 0.01 <= 0.1 mg/l
NOEC chronique crustacé	> 0.01 <= 0.1 mg/l

Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)	
CL50 poisson 1	0,21 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	0,83 mg/l 48 h

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 poisson 1	7,72 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	3,6 mg/l

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,356 mg/l
Naphthalene (91-20-3)	
CL50 poisson 1	> 0,91 (0,91 - 2,82) mg/l Oncornhynchus mykiss
CL50 poissons 2	> 1 (1 - 6,5) mg/l Pimpephales promelas
CE50 Daphnie 1	>= 1,96 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	33 mg/l
LOEC (aigu)	3,2 mg/l
NOEC (aigu)	1,8 mg/l
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
CL50 poisson 1	12,52 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	25 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Lucas Octane Booster	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)	
Biodégradation	61 % 28 d
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.
Biodégradation	39 %
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % O2 consumption, 192h

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lucas Octane Booster	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
Log Kow	2,1 - 5
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)	
Log Pow	3,4
Naphthalene (91-20-3)	
BCF poissons 1	>= 427 (427 - 1158)
mésitylène, 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
BCF poissons 1	23 - 382 concentration 150ppb
BCF poisson 2	42 - 328 concentration 15ppb
Log Pow	3,42

12.4. Mobilité dans le sol

Lucas Octane Booster	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
Mobilité dans le sol	Migrates to soil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Lucas Octane Booster	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082
N° ONU (IMDG) : 3082
N° ONU (IATA) : 3082
N° ONU (ADN) : 3082
N° ONU (RID) : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese; petroleum distillates/naphtha)
Désignation officielle de transport (ADN) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese; petroleum distillates/naphtha), 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA) : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese; petroleum distillates/naphtha), 9, III
Description document de transport (ADN) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
Description document de transport (RID) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9
Étiquettes de danger (ADR) : 9



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Étiquettes de danger (IATA) : 9



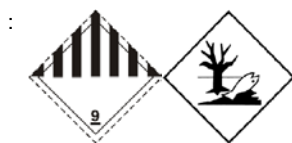
Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9
Étiquettes de danger (ADN) : 9



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9
Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

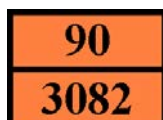
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6
Des dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBV
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions de conditionnement	: P001, LP01
Dispositions de conditionnement (IMDG)	: PP1
IBC Instructions de conditionnement (IMDG)	: IBC03
Instructions liées aux réservoirs	: T4
Dispositions particulières de réservoir (IMDG)	: TP2, TP29
EmS-No. (Incendie)	: F-A
EmS-No. (Déversement)	: S-F
Catégorie d'entreposage (IMDG)	: A
Point d'éclair (IMDG)	:

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	: 9L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M6
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M6
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW31
Colis express (RID)	: CE8

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	Code catalogue européen des déchets (CED)
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	NOEC: concentration sans effet observable
	PNEC: prédit sans effet
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TWA: Poids moyen

Sources des données

: European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Lucas Octane Booster

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Oral)	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332	Jugement d'experts
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

SDS prepared by: The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit